



**MIXTES**

## **DNCA EVOLUTIF PEA**

### **Une gestion flexible éligible au PEA**

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.



**DNCA**  
INVESTMENTS

# DNCA EVOLUTIF PEA

- Un fonds flexible avec une exposition actions pouvant évoluer entre 30 et 100% de l'actif net
- Une gestion qui vise à s'adapter aux différentes configurations de marché
- Un fonds éligible au cadre fiscal avantageux du PEA<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Selon la fiscalité en vigueur



voir définition page 4.

## UN FONDS FLEXIBLE QUI VISE A S'ADAPTER A TOUTES LES CONFIGURATIONS DE MARCHÉ

DNCA Evolutif PEA vise à s'adapter aux différentes configurations de marché par un arbitrage permanent et flexible entre actions, instruments de taux (obligations, titres de créance négociable et produits monétaires) de parts ou actions d'OPCVM, et d'instruments financiers dérivés. Le suivi du couple rendement-risque est au cœur de la stratégie, l'exposition actions pouvant varier de 30% à 100% de l'actif net du fonds. La part actions évolue en fonction d'éléments macroéconomique et microéconomiques, de l'appréciation du risque de marché par les gérants et des opportunités de sélection de titres.

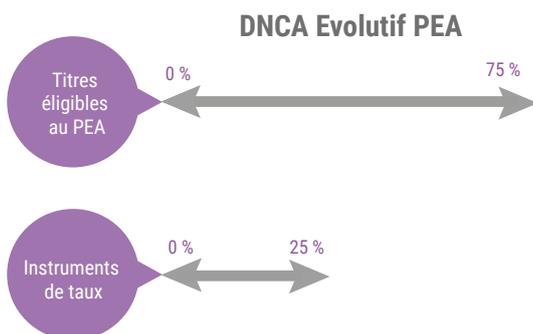
## UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT LARGE POUR UNE GESTION DE CONVICTION

L'univers d'investissement est constitué en majorité de valeurs européennes, terrain de prédilection des gérants, sans contrainte de style de gestion. Le recours aux instruments financiers dérivés (contrats futures & options) permet notamment aux gérants de pouvoir s'adapter à certaines conditions de marché sans recherche de surexposition du portefeuille.

## UN FONDS ELIGIBLE AU CADRE FISCAL AVANTAGEUX DU PEA<sup>(1)</sup>

DNCA Evolutif PEA cherche à vous faire profiter de la performance des entreprises sélectionnées, dans le cadre fiscal avantageux du PEA. Les titres hors actions sont majoritairement constitués de produits obligataires (Convertibles, d'Etat ou Corporate) destinés à optimiser le couple rendement/risque du portefeuille. Le fonds peut aussi investir dans des OPCVM éligibles au PEA. Forts d'une expérience de plus de 10 ans dans la gestion diversifiée, les gérants de DNCA Evolutif PEA sont à l'écoute des marchés. Pour atténuer le risque marché, ils mettent en place une couverture constituée par la vente de contrats sur indices, tout en respectant les critères d'éligibilité au PEA, sans que vous ayez à vous préoccuper du suivi des cours de bourse au quotidien.

<sup>(1)</sup> Selon la législation en vigueur



**POINT D'ATTENTION** DNCA Evolutif PEA a pour objectif de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement détaillé et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. Il convient de respecter **la durée de placement recommandée de 5 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

**Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.**

## UNE QUESTION AUX GÉRANTS DE DNCA EVOLUTIF PEA



Augustin PICQUENTAR



Thomas PLANELL

### Quel est l'intérêt d'une gestion flexible ?

" Les économies sont exposées de manière récurrente à des variations importantes, sources de risques, mais aussi d'opportunités. Une gestion flexible permet d'ajuster la répartition entre actions et produits de taux selon l'évolution des marchés et de la situation macro-économique. L'atout essentiel d'une gestion flexible est de profiter, dans les phases économiques favorables, du potentiel de croissance du marché actions, tout en limitant le risque lié à celui-ci. La flexibilité est d'autant plus efficace que les marges de manœuvre sont importantes, et que les gérants ajustent leur allocation de façon dynamique... aux bons moments ! La gestion flexible nous semble une bonne solution pour traverser les cycles de marché, car elle délègue aux gérants le choix et le moment des ajustements à réaliser en fonction de leurs anticipations. "

### PROFIL DE RISQUE

**DNCA Evolutif PEA n'est pas un fonds garanti : il existe un risque de perte en capital.** Le fonds est également soumis aux risques suivants : Risque lié à la gestion discrétionnaire, risque actions, risque de crédit, risque de taux, risque de change, risque de liquidités, risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement), risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de DNCA Finance.

Indicateur Synthétique de Risque\* : 1 2 3 **4** 5 6 7

*\* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).*

### OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est la recherche d'une performance supérieure à l'indice composite STOXX 600 (75%), €STR (25%) grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs sur la durée de placement recommandée de 5 ans, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables.

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'UE.

### EN SAVOIR +

#### Fonds flexible

Il s'agit d'un fonds qui offre à son gérant la possibilité d'augmenter ou de réduire, à tout moment, son exposition aux actions, obligations ou supports monétaires afin de chercher à s'adapter aux différentes configurations de marché. L'objectif de ce fonds est de capter en partie la hausse potentielle des marchés et d'en amortir la baisse.

*Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de change et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.*

## EN SAVOIR +

Société de gestion	DNCA Finance
Nature juridique	FCP de droit français
Date de création	3 Aout 2006
Nourricier	Non
Durée de placement recommandée	5 ans
Devise de référence	Euro
Risque de perte en capital	Oui
Indice de référence	75% DJ STOXX 600 NR (indice boursier composé de 600 des principales capitalisations boursières européennes, disponible sur <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> ); 25% €STR (L'€STR représente le taux d'intérêt interbancaire de référence du marché de la zone euro. Il est établi chaque jour sur la base de données récupérées auprès de plusieurs banques européennes. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet <a href="http://www.ecb.europa.eu">www.ecb.europa.eu</a> ). L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.
Classification SFDR	Article 8
Proportion minimale : - d'alignement à la taxonomie <sup>(1)</sup> - d'investissements durables	0% 20%
Code ISIN	FR0010354837
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, PEA, contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE.
Frais d'entrée maximum <sup>(2)</sup>	2 % acquis au réseau distributeur
Frais de sortie <sup>(2)</sup>	Néant
Frais de gestion et autres frais	3.50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière > dont rétrocession au réseau distributeur : 1,076 % maximum TTC de l'actif net.
Coûts de transaction	0.33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.
Modalités de souscription et de rachat	Un dix-millième de part
Souscription minimale initiale	Une part
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit
Valorisation	Quotidienne
Heure de centralisation	12h30
Indicateur Synthétique de Risque <sup>(3)</sup>	1 2 3 <b>4</b> 5 6 7

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. **Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010354837/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010354837/detail>.** Ce produit financier repose sur l'utilisation d'un indice de référence. Dans une optique de stabilité financière, de protection des clients et de transparence des marchés, les autorités internationales réglementent strictement ces indices, leurs administrateurs et leurs utilisations. Aussi, cet indice peut être amené à subir une modification substantielle ou cesser d'être fourni. En cas de non publication, de disparition ou de modifications substantielles de l'indice de référence, la société de gestion a défini un plan solide conforme à l'article 28, paragraphe 2 du Règlement Benchmark<sup>(4)</sup> pour substituer l'indice par un autre répondant de la meilleure manière possible aux engagements vis-à-vis du client. Ce plan est disponible sur demande auprès la société de gestion du fonds.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). (4) Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement.



Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site [www.llabelisr.fr](http://www.llabelisr.fr).

**Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.**

## MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de DNCA Finance. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par DNCA Finance à partir de sources qu'elle estime fiables. DNCA Finance se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. DNCA Finance ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com). Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2023.

**DNCA Evolutif PEA** est un FCP de droit français géré par DNCA Finance.

**DNCA Investments**, une marque commerciale de DNCA Finance.

**DNCA Finance** - Société en commandite simple au capital de 1 634 319,43 euros - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000 – Siège social : 19, Place Vendôme, 75001 Paris. Conseiller en investissement non-indépendant au sens de la Directive MIFID 2. [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

**Natixis Investment Managers International** - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

**BPCE** - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 €. Siège social: 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.